



Pas le droit de voir ma niece

Par **dydy28000**, le **03/12/2010** à **15:59**

Bonjour,

Etant en conflit avec la femme de mon frere avec qui il vit toujours
, elle refuse que je vois ma nièce. Lui, n'a rien à dire!!!!

En a t-elle le droit?

Puis je faire une requete au tribunal pour un droit de visite, je sais que les ascendants sont prioritaires cependant mes parents sont décédés.

Merci par avance de vos réponse

Par **mimi493**, le **03/12/2010** à **17:52**

Sauf si vous pouvez prouver que vous avez tissé des liens particulièrement forts avec l'enfant et que de ne plus vous voir lui est préjudiciable, vous n'avez aucune chance d'obtenir un droit de visite.

De plus, puisque vous êtes la soeur du père, c'est le père qui s'oppose à ce que vous voyez son enfant. S'il voulait que vous la voyez, vous la verriez.